

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 25 janvier 2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 1er février 2021

### FINANCES ET FISCALITE – REPRISES SUR PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

#### **Titulaires présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Dominique SIX, Anne-Sophie GUICHET à Lucy MOREAU, Christine HYPEAU à Jeanine BARBOTIN, Bastien MARCHIVE à Thibault HEBRARD, Rose-Marie NIETO à Valérie BELY-VOLLAND, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGE, Méлина TACHE à Nicolas VIDEAU

#### **Titulaire absente suppléée :**

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD

#### **Titulaire absente :**

Annick BAMBERGER

#### **Titulaires absents excusés :**

Guillaume JUIN, Jérémy ROBINEAU

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Anne-Lydie LARRIBAU

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 1ER FEVRIER 2021

#### FINANCES ET FISCALITE – REPRISES SUR PROVISION SEMI-BUDGETAIRE POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2321-2 et R.2321-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M57,

Vu le guide comptable et budgétaire des provisions pour risques et charges rédigé par le Ministère des Finances sous le couvert du comité de fiabilité des comptes locaux en octobre 2015,

Vu la délibération n°c16-12-2014 du 15 décembre 2014 relative à la constitution d'une provision pour risques d'évolution des ressources de fiscalité et de DGF pour 1 500 000 €,

Vu la délibération n°c22-11-2017 du 20 novembre 2017 constituant une provision pour assurer le traitement des déchets contenus sur plate-forme de compostage du Vallon d'Arty pour 1 000 000 €,

Considérant que la crise sanitaire liée au COVID-19 a fragilisé la santé financière des collectivités en impactant l'ensemble des acteurs locaux,

Considérant que les recettes de la Communauté d'Agglomération du Niortais dépendent essentiellement des impôts économiques, qu'une perte de ressources de 6 à 8 millions est estimée par rapport à la situation d'avant crise,

Considérant la nécessité de reprendre une partie de la provision constituée pour risques d'évolution des ressources afin de couvrir une partie de la baisse des recettes de fiscalité liée à la crise économique et à la réforme fiscale,

Considérant que le risque sur le coût du traitement des déchets verts est levé par un recours à des prestations, et que la provision restant de 925 000 € n'a plus lieu d'être,

Le Conseil d'Agglomération :

- Procède à la reprise sur provision pour risques et charges de fonctionnement courant pour la somme 750 000 € s'agissant de la provision relative aux risques d'évolution des ressources de fiscalité et de DGF,

- Procède à la reprise sur provision pour risques et charges de fonctionnement courant pour la somme 925 000 € s'agissant de la provision relative au traitement des déchets verts.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Thierry DEVAUTOUR**

**Vice-Président Délégué**